


Politiques **publiques**

Lafarge exerce activement son influence auprès des gouvernements pour encourager l'adoption de normes sociales, technologiques et environnementales de haute qualité et l'application stricte des réglementations. Lancée au début 2010, la Charte de lobbying Lafarge en précise de manière transparente les principes et modalités.

S'organiser pour influencer les politiques

La responsabilité des politiques publiques et du lobbying incombe au Directeur du Développement durable et des Affaires publiques du Groupe. En Europe, les efforts du Groupe en matière de lobbying sont coordonnés par un réseau de 20 correspondants. Aux États-Unis, ce rôle incombe au Comité Environnement et Affaires publiques, qui se réunit régulièrement. Dans d'autres régions, cette fonction revient à une personne spécifiquement dédiée aux affaires publiques. En Chine, par exemple, le Directeur des Affaires publiques est placé directement sous la responsabilité du Directeur général de nos activités dans le pays. Les activités de lobbying des États-Unis et de la Chine sont coordonnées au niveau du Groupe.

PRINCIPES DE LOBBYING

La Charte de lobbying confirme notre engagement en faveur de pratiques transparentes. Elle définit les principes du Groupe en matière de lobbying et aligne nos prises de position sur nos objectifs de développement durable. Elle s'est enrichie des commentaires de notre Panel de parties prenantes et de Transparency International. Elle est disponible en ligne .

COOPÉRER AVEC LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR

Lafarge est membre d'associations professionnelles à l'échelle locale, nationale et internationale afin d'encourager la coopération du secteur dans son ensemble avec les parties prenantes. Dans la mesure du possible, nous cherchons à agir ensemble pour mener une action coordonnée sur des questions clés telles que celle du développement durable. Nous soutenons activement Cembureau, Association européenne du ciment, qui s'est exprimée à 95% en faveur d'un benchmark clinker pour la Phase 3 de l'EU-ETS (2013-2020).

PRINCIPALES POSITIONS PUBLIQUES

Depuis 2005, Lafarge communique ses positions publiques sur un certain nombre de supports, dont ce rapport. Une version exhaustive est également disponible sur le site Internet de Lafarge. Nos principales positions publiques pour 2009 sont les suivantes.

■ Révision de la directive européenne relative aux émissions industrielles (IED, anciennement IPPC)

Cette directive initie une approche intégrée de la prévention et du contrôle des émissions dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol. En cours de discussion devant les institutions européennes (en deuxième lecture), elle régit les cimenteries. Lafarge est favorable à la position commune des États membres : nous soutenons une approche flexible de l'application de cette directive dans la mesure où cela permet une mise en œuvre proportionnelle, équilibrée et intégrée, ainsi que des dérogations aux limites d'émissions uniquement lorsque les écarts sont justifiés par la situation géographique ou les conditions locales de l'environnement.

■ EU-ETS (Directive européenne relative au système d'échange des quotas d'émission) révisée, adoptée en décembre 2008

Lafarge accueille favorablement l'adoption en décembre 2008 du paquet énergie et climat. L'objectif de réduction de ses émissions de CO₂ de 21 % d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 2005 est un défi de taille pour le Groupe, qui a déjà fortement réduit ses émissions. Nous nous félicitons également que le secteur du ciment ait été reconnu vulnérable au risque de « fuites de carbone » tant qu'aucun accord international n'est mis en place. La compétitivité de l'industrie européenne est en jeu, et nous pensons qu'aucun autre engagement unilatéral ne doit être conclu tant que les autres grandes économies ne prennent pas d'engagement contraignant et substantiel. La porte doit en outre être laissée ouverte à un « mécanisme d'inclusion carbone ». Nous soutenons activement l'utilisation du clinker comme base de référence pour notre secteur.

■ Le changement climatique après Copenhague

Nous comptons poursuivre notre approche sectorielle en faveur de la réduction des émissions de CO₂, au sein du cadre défini par le CSI (Initiative ciment pour le développement durable) du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development). Le CSI a également assuré la conception et la promotion d'un nouveau mécanisme de développement propre adapté au secteur. Celui-ci est actuellement à l'étude au sein du Comité exécutif des Nations unies chargé de ces questions.

En Chine, un engagement commun en faveur du développement durable

En Chine, nous avons co-organisé la Table ronde des dirigeants des plus grands cimentiers chinois, en partenariat avec la China Cement Association. Cet événement a réuni les dirigeants de 12 des plus grands cimentiers du pays. Tous ont signé la Déclaration des grands cimentiers chinois sur le développement durable, premier engagement commun au secteur du ciment en Chine. À la suite de cette Table ronde, cinq importants cimentiers chinois ont intégré le CSI.



Plus d'informations :
<http://rapportdeveloppementdurable.lafarge.com>